

Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte

Réservé au Moniteur belge

19316065



Déposé 30-04-2019

Greffe

N° d'entreprise : 0725912762

Dénomination

(en entier): Babyliss Belgium

(en abrégé):

Forme juridique : Société en nom collectif

Siège: Avenue de l'Indépendance 25

4020 Liège (Wandre)

Belgique

Objet de l'acte : Constitution

D'un acte sous seing privé, daté du 30/04/2019, il ressort qu'une Société en Nom Collectif suivant le Code des Sociétés belge a été constituée ".

- Formation et dénomination: il est formé une Société en Nom Collectif sous la dénomination "BABYLISS BELGIUM"
- Siège social: Avenue de l'Indépendance 25, 4020 Wandre
- Durée: La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle débute son activité à compter du 30 avril 2019.
- Fondateurs: BABYLISS SARL, dont le siège social est sis au 92123 Montrouge Cedex, Avenue Aristide Briand 99, et enregistrée au R.C.S Nanterre 612 021 923, représentée par Mr. Ian Nuttall et BABYLISS Cooperatief UA, Weltevreden 2 B, (3731 AL) DE BILT, enregistrée à la Chambre de Commerce sous le numéro 3426945, représentée par Mr Ian Nuttall
- Objet social:

La société a pour objet:

- 1. L'achat en vue de la distribution, la vente et la réalisation de toutes opérations commerciales, en Belgique et à l'exportation, avec les clients professionnels et particuliers, pour son compte ou pour compte de tiers, de tous articles et marchandises se rapportant notamment à la coiffure et à la beauté, à la parfumerie et aux articles de cadeaux, aux matériels et équipements électroménagers et tous instruments destinés à la cuisine, et toutes opérations se rapportant au commerce de tous appareils, articles, produits, ayant un rapport direct ou indirect avec la coiffure, la parfumerie, les produits cosmétiques, l'esthétique, les soins du corps en général, l'électroménager, la cuisine et les articles de cadeaux.
- 2. d'une façon générale de faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, ayant un rapport quelconque avec son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.
- 3. de s'intéresser par toutes voies dans toutes af¬faires, entreprises ou sociétés ayant un objet analogue, similaire ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter la réalisation de son objet.
- Capital social:

Le capital social est fixé à la somme de 1.000 🗆 ; il est représenté par 100 de parts sociales de 10 🗅.

- 1. BaByliss SARL pour 990 □ et donc 99 parts sociales
- 2. BaByliss Cooperatief UA pour 10 □ et donc 1 part sociale
- Exercice: L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Assemblée Générale: L'assemblée générale a lieu avant le 30 juin de chaque année.
- Dispositions transitoires:
- 1. Le premier exercice débutera le jour du dépôt au greffe d'un extrait du présent acte et finira le 31 décembre 2020.
- 2. La première assemblée générale ordinaire aura donc lieu en l'an 2021.
- 3. Gérant: L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à deux. Est appelé à la fonction de gérant pour une

Moniteur

durée déterminée de douze mois.

- Monsieur Alban WILSON, domicilié à Route de Croissy 48bis, 78110 Le Vesinet, France
- Mme. Muriel Ardillier, domicilié à rue des Suisses 61, 92000 Nanterre, France

Tout gérant est rééligible. Pour le premier exercice, le mandat de gérants prendra fin immédiatement après assemblée générale ordinaire de 2021 pour la période se terminant le 31 décembre 2020

- 4. Un commissaire n'est pas été nommé.
- Mandat:

Les sociétés

Volet B - suite

- BOFIDI GENT CVBA, sis à Kortrijksesteenweg 1126, 9051 Sint-Denijs-Westrem, régistré avec numéro d'entreprise 0420.017.819
- BOFIDI BRUSSELS CVBA, sis à Avenue de Tervueren 32, 1040 Etterbeek, régistré avec numéro d'entreprise 0430.810.949

ou toute autre personne désignée par eux, est désigné en qualité de mandataire ad hoc de la société, afin de procéder aux formalités requises auprès de la T.V.A., en vue de l'inscription à la Banque Carrefour des Entreprises ou pour remplir toutes les formalités possibles concernant l'enregistrement, les dépôts et/ou publications se rapportant à la constitution.

Aux effets ci-dessus, le mandataire ad hoc aura le pouvoir de prendre tous les engagements au nom de la société, faire telles déclarations qu'il y aura lieu, signer tous documents et en général faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour l'exécution du mandat lui confié.

Déposé en même temps: acte constitutif d.d. 30/04/2019

Madame Tiffany Sipli Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/05/2019 - Annexes du Moniteur belge